



Négociation accord intéressement REVENDICATIONS CGT

La proposition d'accord soumise par la direction démontre une nouvelle fois que la seul objectif est de favoriser l'actionnaire.

Alors qu'en 2023, au titre de l'année 2022, le groupe RCS a distribué plus de 10 millions € de dividendes, il est proposé royalement aux salarié-e-s de l'UES, qui font tourner l'activité, ; de se partager dans le meilleur des cas une enveloppe de 1 200 000 €.

Soit un maximum de 490 € par personne au sein de l'UES !!!

À titre d'exemple, la réserve spéciale de participation pour 2023 s'élève à 1 959 358 €.

Le projet de la direction est donc inférieur et moins intéressant que la participation obligatoire.

La CGT Schindler ne négociera pas des objectifs trafiqués.

Nous avons une revendication principale, puisque la direction parle de reconnaître l'investissement et la performance des salarié-e-s :

PARTAGEONS LES RICHESSES CRÉÉES PAR LES SALARIÉ-E-S

- **Prime exceptionnelle de partage de la valeur de 3 000 € pour chaque salarié-e** (en rattrapage des primes Macron et partage de la valeur pas accordées et de l'arnaque des objectifs sur l'intéressement, les salarié-e-s n'ayant rien touché depuis 3 ans) ;
- **Signature après le 1^{er} tour des élections de juin 2024.**

3 000 € aujourd'hui, c'est le rattrapage de 4 années sans aucun intéressement.

C'est l'équivalent d'une prime de 62,50 € par mois pour les 4 dernières années. Nous avons proposé lors des NAO 2024 aux autres syndicats de porter cette revendication tous ensemble.

À Lamballe, le 22 mai 2024.

Pour la CGT, le délégué syndical central,
Adrien PETTRÉ